

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20241118-017

du 18 novembre 2024

n°017

page 1/2

EXTRAIT :

**GRAND
CHATELLERAULT**

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION

Nombre de membres en exercice : 81

PRESENTS (61) : JM. PETIT-CLAIR, A. PICHON, F. LE MEUR (suppléante de J. ROY), B.HENEAU, F. BONNARD, D. CATHELIN, O. LANDREAU, L. ROY, JP. ABELIN, E. AZIHARI, T. BAUDIN, J. MARECOT, J. MELQUIOND, JM. MEUNIER, F. BRAUD, M. FRESNEAU, C. FARINEAU, S. RAYNAUD, B. ROUSSENQUE, M. DROIN, AF. BOURAT, H. PREHER, G. PRINCET, A. MESSAOUDENE, P. CANTINOLLE, E. PHILIPPONNEAU, F. MERY, Y. TROUSSELLE, P. BARAUDON, D. SIMON, H. MATTARD, E. MICHEL, P. BIGOT, B. de COURREGES, Y. TARTARIN, P. GUÉNAIRE, H. COLIN, I. RABUSSIÉ, D. LEROY (suppléant de F. PIERRON), J. SABOURIN (suppléant de B. FONTAINE), S. MIGEON, N. COX (suppléante de T. TRIPHOSÉ), F. SOURIAU, P. AZILE, C. MICHAUD, L. BARBOTTIN C. PIAULET, V. LEAU, F. REBY, E. BAILLY, P. BARBOT, A. BRAGUIER, JP. CONTE, P. FRADIN (suppléant de M. GODET) L. JUGE, G. PEROCHON, M. CHAINEAU, D. CHAINE, P. POUPIN, P. ROCHER, P. FOUCTEAU.

POUVOIRS (7) : N. MARQUES NAULEAU donne pouvoir à O. LANDREAU
C. PEPIN donne pouvoir à D. CHAINE
M. LAVRARD donne pouvoir à JP. ABELIN
S. GUEGUEN donne pouvoir à E. AZIHARI
L. RABUSSIÉ donne pouvoir à M. DROIN
C. CIBERT donne pouvoir à L. JUGE
B. BIET donne pouvoir à B. HENEAU

EXCUSES (13) : Y. ERGUL, P. BAZIN, I. MIGUET, A. NOEL, F. MERCHADOU, T. DUFFAULT, L. DUFFAULT, G. WIBAUX, T. PRIEUR, P. LECLERC, T. DAULARD, P. BERNARD, J. BOISSON.

Nom du secrétaire de séance : Antoine BRAGUIER

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard PEROCHON

OBJET : Office culturel du pays châtelleraudais (OCPC) - Les 3T - Scène conventionnée de Châtellerault - Modification du conseil d'administration

L'article 4 des statuts de l'office culturel du pays châtelleraudais prévoit que le conseil d'administration est composé :

- d'un premier collège dans lequel siègent sept représentants du conseil communautaire élu, sur proposition du président de Grand Châtellerault,
- d'un second collège dans lequel siègent six personnalités qualifiées issues du monde culturel, notamment local, désignées nommément par le conseil communautaire, sur proposition du président de Grand Châtellerault.

Compte tenu des démissions intervenues au cours de l'année 2024 au sein du conseil d'administration de l'OCPC - les 3T de M. Yannick TARTARIN au titre de représentant du conseil communautaire et de Mme Nathalie BESANÇON au titre de représentant des personnalités issues du monde culturel, il convient d'actualiser la composition des 2 collèges.

* * * * *

VU l'article 4 des statuts de l'Office culturel du pays châtelleraudais – les 3T scène conventionnée, concernant la composition du conseil d'administration,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20241118-017

du 18 novembre 2024

n°017

page 2/2

VU la délibération n° 16 du conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault en date du 27 février 2023, portant modification des représentants du conseil d'administration de l'OCPC – les 3T,

CONSIDERANT la proposition du président de la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault, soit :

- remplacer M. Yannick TARTARIN par M. Michel DROIN, au titre de représentant du conseil communautaire
- remplacer Mme Nathalie BESANÇON par M. Mathias CHARTON, au titre de représentant de personnalité issue du monde culturel

CONSIDERANT l'accord de l'OCPC pour valider ces candidatures,

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide et confirme :

- 7 membres du premier collège, comme suit :

- . Maryse LAVRARD (Châtellerault),
- . Dominique CHAINE (Thuré),
- . Jeanie MARECOT (Châtellerault),
- . **Michel DROIN (Châtellerault),**
- . Corine FARINEAU (Châtellerault),
- . Nathalie MARQUES-NAULEAU (Dangé-Saint-Romain),
- . Lucien JUGÉ (Scorbé-Clairvaux),

- et 6 membres du second collège, comme suit :

- . Chantal GIRAUDEAU,
- . Carlos VIANNA,
- . Louise JACQUET,
- . Olivier LUSINCHI,
- . Solange CHARLOT,
- . **Mathias CHARTON.**

Vote : **Adopté à l'unanimité**

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,
Céline NICOUUD

